Toulouse School of Economics

ARRETE

fixant la composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence mention Economie, parcours double diplômant Economie et Droit Année universitaire 2023-2024

LE DIRECTEUR

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13,

Vu le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022, et notamment son article 5 qui précise que le directeur exerce les attributions confiées au président d'université par l'article L. 712-2 ;

ARRETE

Article 1er
La commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence Economie parcours double diplômant Economie et Droit pour l'année universitaire 2023-2024 est fixée comme suit :

- Stéphane GREGOIR, Directeur de l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE
- Christine MAUREL , Maître de conférences
- Matthieu POUMAREDE, Doyen de la Faculté de Droit et Science Politique

Article 2
Le jury sera présidé par Stéphane GREGOIR, Directeur de l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE.

Article 3
Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 24/02/2022

Le directeur,
Stéphane GREGOIR

École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE
1 esplanade de l'Université 31080 Toulouse Cedex 06 - France - Tél. : 05 61 63 36 90